



RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — PROFS RÉGULIERS — RETOUR À L'ÉCOLE D'ORIGINE



La date limite pour faire connaître votre intention par écrit de réintégrer votre école d'origine, selon les critères décrits dans l'article du *BIS* numéro 38, est **le mercredi 15 juin**.



LECTURES FÉMINISTES

Le Comité féministe vous propose cette semaine **Libérer la colère**, collectif dirigé par Geneviève Moran et Natalie-Ann Roy. Un collectif coup de poing qui fait du bien, qui fait pleurer, qui brasse et qui donne envie de se lever pour crier fort. Des autrices qui abordent des thèmes choquants pour donner une voix au plus de femmes possibles : sexisme ordinaire, agression sexuelle, maternité, santé mentale, racisme, et plus encore.

L'AIR DU TEMPS

Ils arrivent d'ici quelques jours dans vos établissements !



SUIVI DU CF

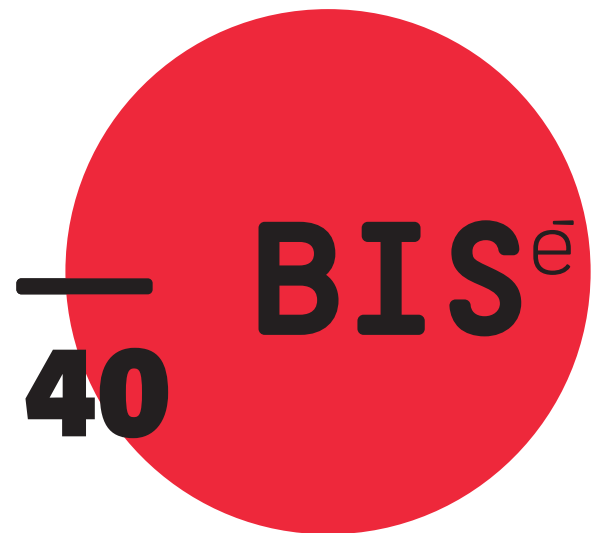
Dans la poursuite de l'objectif du Conseil d'administration de faire connaître ce qui se passe dans les instances de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ainsi que le rôle de l'Alliance lors de ces réunions, voici un résumé de certains points discutés au dernier Conseil fédératif (CF) de l'année.

PLAN POUR UN RÉSEAU SCOLAIRE COMMUN

Monsieur Stéphane Vigneault, coordonnateur du mouvement École ensemble, est venu présenter le *Plan pour un réseau scolaire commun*. Ce plan a pour objectif de réduire la ségrégation scolaire en permettant aux écoles privées d'être subventionnées à 100 %, à condition de devenir des écoles de quartier, sans sélection des élèves. Le plan prévoit également un meilleur découpage des bassins scolaires pour favoriser la mixité, ainsi qu'un accès pour tous les élèves du secondaire à un programme pédagogique particulier par l'ajout d'une 5^e période. La présentation, fort intéressante et étoffée, a par la suite suscité de très nombreux échanges et beaucoup de questions. Une instance de la FAE sera éventuellement appelée à se prononcer sur cette question.

PRISE DE PAROLE DES FEMMES

Afin de favoriser la participation des femmes et des personnes issues des minorités visibles dans les instances et les activités de la FAE et d'augmenter leurs prises de parole, le CF a adopté plusieurs recommandations. La FAE devra entre autres revoir ses formulaires afin de colliger les informations reliées au genre des personnes, tout comme leur appartenance à certains groupes minoritaires, et compiler les statistiques de présences. Une trousse pour les nouvelles personnes déléguées en CF et CFN sera aussi produite, afin de faciliter la compréhension du fonctionnement des instances et encourager la prise de parole. Au cours du prochain triennat, la FAE devra aussi faire un autre exercice d'analyse des prises de parole ainsi que de la participation des femmes et des personnes issues des groupes minoritaires dans ses instances et événements. Dans les formulaires d'appels de candidatures pour la formation des comités, il devra être explicitement mentionné que les femmes et les personnes issues de certains groupes minoritaires sont particulièrement invitées à y prendre part. Finalement, les syndicats affiliés seront conviés à faire de telles démarches, à présenter les résultats à leurs membres et à mettre sur pied un système de mentorat où les nouvelles personnes déléguées



peuvent se référer à un mentor pour les accompagner ou répondre à leurs questions lors des instances et des activités de la Fédération.

RÉVISION D'UN RÉSULTAT

La FAE a rédigé un avis en réaction au projet de règlement Conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat, découlant de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, communément appelée la réforme Roberge.

Selon le projet de règlement, l'élève ou ses parents peuvent demander une révision d'un résultat auprès de la direction de l'établissement concerné. Cette dernière ne peut pas elle-même faire une révision, mais elle doit s'assurer que la demande est conforme et effectuée dans un temps prescrit. Si l'enseignante ou l'enseignant concerné ne peut pas procéder à une telle demande, la direction doit assigner cette tâche à une ou un collègue.

Dans son avis, la FAE s'interroge notamment sur qui peut demander une révision de résultats et qui doit la faire, afin que soient bien encadrées les étapes et modalités de l'exercice. En effet, on s'interroge entre autres sur l'âge des élèves demandant une révision. Il est difficile de justifier ce droit à un élève d'âge mineur sous la responsabilité de ses parents ou d'un tuteur. Par ailleurs, puisque la tâche des enseignantes et enseignants est déjà bien remplie, comment pourront-ils respecter le contrat de travail dans le cas de telles situations ?

DES NOUVELLES DU CF (SUITE)

Il est évident que le concept de révision de note doit être resserré, révisé et doit également être limité à des cas d'exception.

RÉGIME PÉDAGOGIQUE

Dans la même veine, la FAE a présenté son avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique à la formation générale des jeunes l'an prochain. Tout d'abord, il y aurait un retour prévu à une année comportant 3 étapes pondérées à 20 %, 20 % et 60 %. Considérant les retards accumulés depuis la pandémie ainsi que le besoin essentiel pour les profs de disposer de plus de temps pour y remédier, la FAE juge prématuré ce retour à la normale au primaire et recommande le maintien d'une année à deux étapes. Quant au secondaire, le retour aux 3 étapes est jugé favorablement, mais la FAE propose une pondération de 30 %, 30 % et 40 %.

La FAE accueille positivement la modification au Régime pédagogique touchant la pondération accordée aux épreuves ministérielles imposées, qui serait moindre que ce qu'on connaissait avant la pandémie. Enfin, la FAE a tenu à dénoncer à nouveau l'approche axée sur la réussite à tout prix et a réitéré l'importance de l'école comme lieu d'acquisition d'un socle commun de connaissances dans une perspective d'égalité des chances.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le ministère de l'Éducation a annoncé un projet de 10,6 millions de dollars afin d'implanter dans les centres de services scolaires un système d'intelligence artificielle. Sur la base d'informations collectées à propos des élèves, le ministère considère que ce système leur permettrait d'identifier les élèves à risque et les meilleures pratiques pédagogiques. Évidemment, la FAE dénonce fortement ce projet et les nombreux risques ont été énumérés, en lien entre autres avec la confidentialité et l'autonomie professionnelle. On a surtout évoqué les nombreuses erreurs qu'un tel système pourrait faire à la suite de défaillances dans la programmation ou des impairs dans l'interprétation des données. Nous sommes les experts de la pédagogie et connaissons très bien nos élèves qui ont des besoins, c'est nous qu'on devrait écouter pour trouver des solutions, et non des programmeurs.

MODÈLE DE FORMATION QUALIFIANTE COURTE

Depuis 2013, la FAE a effectué de nombreux travaux dans le dossier de la formation initiale des maîtres. Le Congrès de 2019 a mandaté la FAE pour réaliser des travaux menant à la proposition de modèles adéquats en formation qualifiante courte. La pénurie de main-d'œuvre qui affecte particulièrement le milieu de l'éducation doit aussi être prise en compte lorsque l'on parle de voie qualifiante écourtée.

QUELQUES STATISTIQUES

- D'ici 2030, entre 27 000 et 32 000 enseignants prendront leur retraite (près de 29 % de tout le personnel enseignant actuel).
- Entre 2000 et 2018, le nombre d'inscriptions au baccalauréat en enseignement au secondaire (BES) a chuté de 30 %.
- 55 % des étudiants inscrits au BES ne terminent pas leurs études.
- En 20 ans, l'octroi des brevets en enseignement a chuté de 68 %.
- 25 à 30 % des enseignants quittent la profession avant d'avoir atteint leur 5^e année de pratique.
- L'effectif scolaire augmentera de 4,9 % à la FGJ d'ici 2034-2035.

La proposition FAE, fruit de travaux faits avec divers groupes et tables de travail, tient à conserver un haut niveau pour la reconnaissance de l'expertise professionnelle du personnel enseignant et non un modèle d'une formation au rabais. La FAE propose une formation qualifiante courte totalisant 45 crédits (dix cours et formation pratique – voir document).

Elle suggère aussi une amélioration de l'accompagnement et de l'encadrement offerts par les superviseurs et les enseignants associés et une augmentation du budget alloué à l'encadrement des stagiaires.

En offrant des cours à distance, en mode synchrone ou asynchrone, ainsi qu'une possibilité de suivre le programme tant à temps partiel qu'à temps plein, cette formation pourrait encourager les personnes non légalement qualifiées travaillant dans les établissements à compléter une formation qualifiante et permettre d'attirer de nouvelles personnes étudiantes.

Cette maîtrise qualifiante courte pourrait être un des éléments de solution pour attirer de nouveaux collègues et ainsi réduire la très grande pénurie actuelle.

CAMP D'ÉDUCATION SYNDICALE

Le prochain camp d'éducation syndicale de la FAE aura lieu du 12 au 14 octobre 2023 à l'Estérel et 100 places seront disponibles. La situation géographique tient compte des distances à parcourir pour les différents syndicats et de la possibilité que tous logent sur un même site. Le choix du nombre de personnes participantes a quant à lui été fait en tenant compte de différents facteurs. Un des enjeux est d'offrir le plus de chambres en occupation simple, afin de maintenir certaines mesures sanitaires, mais aussi pour répondre aux politiques de certains affiliés à ce sujet.

Ainsi, 22 membres de l'Alliance pourront prendre part à ce camp. Comme dans les années précédentes, le lieu offre des activités récréatives et favorise les échanges et le réseautage entre les différents affiliés.

SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE 2022

La Semaine pour l'école publique 2022, qui se déroulera du dimanche 2 au dimanche 9 octobre, sera encore un événement important pour la FAE. Pour la troisième année de suite, Philippe Laprise en sera le porte-parole. Pour tenter de rejoindre le plus de personnes possible, l'événement se fera en mode hybride. Ainsi, des visites se feront de façon virtuelle et d'autres dans les établissements. Le thème de la campagne portera sur les Visages de l'école publique. Le but est d'illustrer la variété et la diversité de nos écoles, tant des élèves que du personnel. Plusieurs activités variées sont déjà prévues pour cette semaine mémorable !

CONGRÈS

En plus d'avoir procédé à l'élection de membres à certains comités de la FAE, le CF a procédé à l'ordonnancement final des propositions en vue du Congrès 2022.

En terminant, je vous souhaite du courage pour les quelques derniers jours d'enseignement !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

DES NOUVELLES DU SECTEUR DE L'ACCUEIL



Il s'en est passé des choses en accueil cette année, malgré la fermeture partielle des frontières ! Le Comité de l'accueil de l'Alliance, composé de 8 enseignantes et enseignants provenant du champ 20 (accueil primaire et secondaire) s'est rencontré à quatre reprises cette année. Ces rencontres ont permis de discuter des différentes situations vécues dans les

milieux. Deux grandes préoccupations en sont ressorties : la diminution d'inscriptions des élèves en classe d'accueil et la difficulté d'évaluer rapidement les élèves en situation de grand retard scolaire (GRS).

La pandémie ayant affecté la venue des nouveaux arrivants au Québec, le CSSDM a dû fermer plusieurs classes d'accueil pour l'année scolaire 2021-2022 et, par le fait même, plusieurs enseignantes et enseignants ont appris qu'ils perdaient leur poste. Depuis le mois de janvier 2022, nous assistons à une augmentation du nombre d'inscriptions en accueil (plus de 800 au CSSDM). Nous saurons dans les prochains mois si cet accroissement continuera, ce qui favoriserait du même souffle la rétention de l'expertise au champ 20.

Concernant la réussite de leurs élèves, les enseignantes et enseignants du Comité de l'accueil sont grandement préoccupés, parce que les élèves soupçonnés d'être en situation de grand retard scolaire sont laissés en classe d'accueil ordinaire. Du positif semble se pointer à l'horizon, car nous avons appris, lors de la rencontre du comité paritaire sur les services d'aide et de soutien pour l'apprentissage de la langue française (SASAF) du 25 mai, que le CSSDM a engagé une conseillère pédagogique (CP) qui, dès l'inscription, évalue les nouveaux élèves de l'accueil. En raison de

l'augmentation du nombre d'inscriptions, les CP du champ 20 viennent lui prêter main-forte à tour de rôle.

Un document conjoint APPM et CSSDM sur les SASAF et les services de soutien linguistique d'appoint en francisation (SLAF) est d'ailleurs en préparation et devrait être terminé sous peu. Ce document, sous forme de questions/réponses, sera un outil fort utile tant pour les enseignantes et enseignants du régulier que pour celles et ceux de l'accueil, ainsi que pour leurs directions, qui peinent parfois à se retrouver dans le dédale de procédures pour ce champ encore trop souvent méconnu. La création du document conjoint APPM et CSSDM est toutefois un bel exemple d'un changement de ton et d'une certaine collaboration entre le centre de services et l'Alliance.

Au niveau national, la toute nouvelle plateforme revendicatrice de la FAE destinée aux SASAF a été adoptée le 5 mai dernier lors du Conseil fédératif. Plusieurs enseignantes et enseignants du champ 20 des différents syndicats affiliés ont collaboré aux travaux de cette plateforme. Le lancement officiel aura lieu lors du Congrès de la FAE à la fin du mois de juin.

Finalement, le Comité national sur les SASAF, composé du comité patronal et de la FAE, a pris forme, en vertu de l'annexe XXV de la convention collective 2020-2023. Ce comité informera le Comité national de concertation de l'état des travaux réalisés et, le cas échéant, de ses recommandations, au plus tard le 15 décembre 2022.

L'Alliance aimerait remercier chaleureusement tous les membres du Comité de l'accueil de l'Alliance pour leur engagement: Annie Adham, Josée Beaulieu, Philippe Chevalier, Jacynthe Latouche, Martine Paul-Hus, Dominic Pelletier, Nancy Tanguay et Caroline Turcotte.

● **Sue Bradley, vice-présidente**

SOIRÉE D'INFORMATION SUR LA NOUVELLE TÂCHE

C'est le 6 juin qu'ont eu lieu les séances d'information sur la nouvelle réalité de la tâche pour la formation générale des jeunes (FGJ) et pour l'éducation des adultes (EDA), auxquelles plusieurs centaines de collègues ont participé. Lors de cette occasion, nos conseillers ont décrit les grandes lignes des changements qui seront mis en place l'an prochain, entre autres en lien avec l'annuaire, la notion d'autres activités professionnelles (ATP), l'élaboration des horaires ainsi que la nature récurrente ou non des éléments de notre tâche. Le rôle central que les CPEPE doivent jouer dès maintenant afin de convenir avec la direction du nombre d'heures attribuées pour les activités professionnelles ainsi que la tâche éducative située en dehors des cours et leçons (par exemple les récupérations et les comités) a également été expliqué.

Bien entendu, l'Alliance reste aux aguets afin de faire le suivi des impacts qu'auront ces changements sur notre quotidien au cours des prochains mois, entre autres en lien avec la nature des démarches qui doivent être faites en CPEPE. Les élus responsables de vos écoles sont toujours disponibles pour accompagner vos représentants dans ces processus. De nouvelles fiches syndicales sont en préparation et une nouvelle soirée d'information sera organisée à l'automne. Nous comptons bien entendu sur vous pour nous transmettre toutes questions ou problématiques vécues dans vos écoles en lien avec la nouvelle tâche.

À noter que les séances d'information pour la FP auront lieu le 13 juin et que vous pouvez toujours vous [inscrire](#).

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES ASSEMBLÉE DE PLACEMENT — SESSION D'ÉTÉ 2022



SAI DU 10 JUIN 18 h AU 13 JUIN 23 h 59

Nous vous rappelons que l'assemblée de placement pour la session d'été est en cours depuis vendredi 10 juin (18h) et se termine ce soir, lundi 13 juin (23h 59). Seuls les enseignantes et enseignants ayant rempli leur fiche signalétique peuvent y participer. Pour plus de détails, consulter le [BIS](#) numéro 38 du 30 mai 2022.

● **Chantal Forcier, conseillère**

RETRAITE

RENONCIATION AUX PROTECTIONS D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE

Vous envisagez de prendre votre retraite au cours des deux prochaines années scolaires? Sachez que vous pouvez renoncer à la protection d'assurance salaire de longue durée de Beneva. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire intitulé *Renonciation à la garantie d'assurance invalidité longue durée* disponible sur son [site](#). Vous devez ensuite le faire parvenir au service des ressources humaines du CSSDM, à l'adresse assurance@csgdm.qc.ca. Votre protection cessera à la période de paye suivant la réception du formulaire par Beneva. **Ce choix est cependant irrévocable.**

Il est à noter que l'assurance salaire de longue durée est obligatoire, mais certaines conditions permettent d'y renoncer. Par ailleurs, sans avoir à le demander, la prime liée à cette protection n'est plus perçue par Beneva quand la personne atteint 63 ans. Le principe est simple, **l'indemnité liée à cette assurance est payable jusqu'à 65 ans et ne débute qu'à compter de la 105^e semaine d'invalidité continue.** Pendant les deux premières années (104 semaines) d'invalidité continue, les prestations d'assurance salaire sont déterminées par le CSSDM conformément aux dispositions de la clause 5-10.27 de l'*Entente nationale*. C'est-à-dire que les cinq premiers jours (délai de carence) sont payés à 100 % s'il y a des jours crédités dans les banques de congés de maladie; sinon, ils sont sans traitement. De la 6^e journée à la 52^e semaine, la prestation est égale à 75 % du traitement, puis de la 53^e à la 104^e semaine, la prestation est égale à 66 2/3 % du traitement.

L'assurance salaire de longue durée de Beneva a pour but d'assurer un revenu à la personne dont l'invalidité se poursuit au-delà de 104 semaines. Bien que l'indemnité soit payable jusqu'à l'âge de 65 ans, lorsque la personne invalide a bénéficié de **la période de 36 mois de l'exonération des cotisations** à son régime de retraite et qu'elle **est admissible à une rente de retraite sans réduction**, c'est-à-dire qu'elle a atteint **l'un des critères** suivants pour le RREGOP : 35 années de service reconnues aux fins de l'admissibilité, 61 ans ou le facteur 90 avec un minimum d'âge de 60 ans (60 ans + 30 années de service reconnues aux fins de l'admissibilité), elle doit faire la demande de sa rente de retraite. À compter de la date d'admissibilité au versement de la rente du RREGOP, Beneva diminuera l'indemnité d'assurance de **80 % du montant de la rente de retraite**. Si la rente de retraite est plus élevée ou égale à l'indemnité d'assurance, l'assureur n'aura plus rien à payer. Ainsi, une personne qui est à deux années ou moins de l'atteinte de l'un des critères donnant droit à une rente de retraite immédiate sans réduction n'a aucun intérêt à maintenir cette protection, **si elle est certaine d'avoir une rente de retraite au moins égale aux prestations d'invalidité**. C'est une économie de 1,234 % du salaire annuel.

Cela vaut également pour une personne qui a signé une entente de retraite progressive dans la mesure où il y a deux ans ou moins entre la date de renonciation et la date de départ à la retraite.

Le fait de renoncer à l'assurance invalidité longue durée ne signifie pas que vous devez prendre votre retraite dans les deux années qui suivent; vous pouvez continuer à travailler au-delà de cette période. Toutefois, advenant une période d'invalidité prolongée, après les deux ans d'assurance salaire versée par le CSSDM, vous n'aurez plus de revenu.

En cas de doute, il serait préférable de nous consulter avant de prendre une telle décision.

●
Caroline Brodeur, conseillère
Isabelle Staniulis, conseillère

RETRAITE

QUE SE PASSE-T-IL AVEC VOS PROTECTIONS D'ASSURANCES ?



© Olivier Le Moal / AdobeStock

Pour les profs qui prennent leur retraite à la fin de l'année scolaire, veuillez noter que vos protections d'assurances collectives (maladie incluant les médicaments et vie) prennent fin à **23 h 59 le 31 août** de la même année. Veuillez noter que des ajustements

de primes sont possibles. Nous vous recommandons de consulter notre site à la page [retraite](#) pour plus de détails.

Si vous désirez maintenir des protections d'assurances une fois à la retraite (maladie **EXCLUANT les médicaments**, sous réserve des médicaments non remboursés par la RAMQ, ou vie), vous aurez 90 jours à compter du 1^{er} septembre pour adhérer **sans preuve d'assurabilité** aux protections offertes par l'Association des personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE). Ces protections sont offertes uniquement aux membres réguliers de l'Association. Vous pouvez adhérer en remplissant le formulaire d'adhésion disponible sur le site aprfae.com. L'Alliance, en guise de reconnaissance, rembourse le coût de la première année d'adhésion à l'APRFAE.

Pour l'assurance-médicaments, vous devez vous inscrire à la RAMQ (Montréal 514-864-3411, partout au Québec 1-800-561-9749) à moins d'avoir accès à une protection d'assurance collective par la personne conjointe.

Le CSSDM transmet mensuellement à l'Alliance le nom des enseignantes et enseignants ayant complété leur avis de retraite. À la réception de cette liste, l'Alliance fait parvenir aux profs futurs retraités, à leur adresse courriel personnelle, le portfolio relatif aux assurances préparé par l'APRFAE. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le demander en nous écrivant à l'adresse info@alliancedesprofs.qc.ca.

BONNE RETRAITE !

●
Caroline Brodeur, conseillère
Isabelle Staniulis, conseillère

POUR UN CODE DE VIE INCLUSIF

Comme indiqué dans le *BIS* numéro 35, le Comité LGBTQA de l'Alliance a mené une consultation lors du colloque afin de savoir si les écoles du CSSDM étaient proactives pour la diversité LGBTQ+. Un grand nombre de membres ont participé, ce qui nous permet de dresser un portrait de la situation actuelle.

On demandait notamment si les codes de vie interdisaient explicitement toute forme d'intimidation liée à l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre. C'est 25 % des profs du primaire et 45 % du secondaire qui ont répondu par l'affirmative. Un peu plus du quart des répondants ont dit ne pas savoir quelle est la situation dans leur établissement. Certains codes de vie y vont d'énoncés généraux comme *Toute forme d'intimidation est interdite à l'école*. Or, on sait que des mentions explicites ont un effet important pour aider les élèves de la diversité LGBTQ+ à se sentir bien et à s'afficher dans une école. C'est d'ailleurs une recommandation commune de la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation, où siègent autant les syndicats que les employeurs.

Une autre question portait sur le code vestimentaire des élèves, sujet qui a fait couler beaucoup d'encre dans les derniers mois. L'Alliance souhaitait savoir si ceux du CSSDM imposaient des règles différentes pour les garçons et les filles. Il s'avère que 25 % des profs du primaire et 45 % des profs du secondaire ont, hélas, répondu par l'affirmative. Il est pourtant très facile de faire un code vestimentaire non genré, en assumant que tout élève peut porter tout vêtement, peu importe s'il est stéréotypé — associé à un genre ou non. Par exemple, pourquoi écrire *Pour les filles, la jupe doit être...* quand on peut simplement écrire *Le vêtement du bas doit être...*? La règle reste la même, tout en évitant de cibler particulièrement certains vêtements et tout en reconnaissant qu'un garçon ou qu'une personne non binaire puisse également vouloir porter une jupe. Un code vestimentaire non genré, en plus d'éviter de tomber dans des écueils sexistes, permet également à chaque élève de sentir qu'elle ou qu'il peut librement exprimer son genre, sans crainte de jugement, d'intimidation ou de réprimandes.

Nous vous encourageons donc à discuter de ces questions lors de vos assemblées syndicales et à prendre position sur ces enjeux.

N'hésitez pas à contacter l'Alliance pour être guidés dans le processus de changement de code de vie et être informés des encadrements entourant cette démarche.

Élyse Bourbeau, vice-présidente

CONCOURS héros

C'est le 27 mai qu'a eu lieu la remise des prix pour le concours *héros*, dont le thème cette année était *Tous héros pour l'élimination du travail des enfants*. Pour l'occasion, la soussignée ainsi qu'Alain Marois, vice-président à la FAE, sont allés remettre les prix et la bannière du mouvement aux classes gagnantes. Les projets retenus sont *Contrer la traite des enfants*, de la classe de **Michaël Lelièvre**, à l'école Lucien-Pagé, *Le travail des enfants au Népal*, de la classe de **Claude Martel**, à l'école Saint-Barthélemy, ainsi que *L'école, un monde à découvrir et à chacun son métier*, de la classe de **Renée Martineau**, également à l'école Saint-Barthélemy. Félicitations aux profs et aux élèves gagnants!

Élyse Bourbeau, vice-présidente

Photos : Alliance



SOIRÉE DE RÉSEAUTAGE CRPAR DU 2 JUIN 2022



Le Comité des réalités des personnes autochtones et racisées (CRPAR) et l'Alliance étaient particulièrement heureux d'accueillir en personne des enseignantes et enseignants, lors d'une soirée de réseautage!

Cette première soirée, qui s'est déroulée le 2 juin, s'inscrivait dans le cadre des réflexions du CRPAR afin de tisser des liens entre les membres autochtones, les membres racisés et les alliés qui militent pour une société exempte de discriminations et de racisme. Longue vie au CRPAR et au réseau de ses alliées.



Martin Leclerc, secrétaire-trésorier

APPEL AUX ANCIENS PROFS DE L'ÉCOLE LAMBERT-CLOSSE

Julie Christie organise un événement Retrouvailles des profs de l'école primaire Lambert-Closse de Montréal. Elle est à la recherche de personnes ayant précisément enseigné à cette école entre 1974 et 1984. Ce moment unique se veut une rencontre amicale et nostalgique entre les élèves et les enseignantes qui ont marqué leur jeunesse. La soirée se tiendra dans un restaurant de Laval, le samedi 27 août 2022. Vous faites partie des personnes recherchées? Vous pouvez communiquer directement avec l'organisatrice par courriel à christiejulie16@gmail.com. Vous connaissez des gens qui ont enseigné à cette école aux dates mentionnées? Passez le mot!

SOIRÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Environ 150 personnes ont pris part au souper-croisière organisé le vendredi 3 juin pour reconnaître le travail des personnes déléguées dans les établissements. Tout en naviguant sur le fleuve, les organisateurs ont souligné le départ à la retraite de trois collègues et remis de nombreux prix de présence. Une magnifique soirée festive !

Photos : Alliance



Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher

8225, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1 • TÉLÉPHONE : 514 383-4880

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
DE MONTREAL —

